

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour le règlement 674-11, tenue le 24 octobre 2011 à 18:30 heures, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, le maire, monsieur François Gamache et les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame, Carmen McDuff, ainsi que monsieur Dominic Scully, directeur du service d'urbanisme, était aussi présents.

Environ 30 citoyens étaient présents.

Monsieur Dominic Scully, directeur du Service d'urbanisme, informe les gens des conséquences de l'adoption du règlement 674-11 et 666-11, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation à 19:15 heures.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour le règlement 675-11, tenue le 1^{er} novembre 2011 à 19:45 heures, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, le maire, monsieur François Gamache et les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

Le directrice générale et secrétaire-trésorière, madame, Carmen McDuff, était aussi présente.

Environ 10 citoyens étaient présents.

Monsieur le maire, François Gamache informe les gens des conséquences de l'adoption du règlement 675-11, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation à 19:50 heures.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} novembre 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

La directrice générale, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

350-11-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

351-11-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

352-11-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2011.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance d'octobre 2011, tel que rédigé.

353-11-11 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	1 012 775.21\$
Salaires (périodes 20 et 21)	225 252.65\$
	<u>1 238 027.86 \$</u>

Signé ce 1^{er} jour de novembre 2011.

Carmen McDuff, secrétaire-trésorière

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU:

- 1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

354-11-11 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ.

Monsieur le maire François Gamache fait lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

De plus, on dépose la liste de contrats comportant une dépense de 25 000.\$ et plus et également des contrats comportant une dépense de plus de 2 000.\$ concluent avec un même contractant et comportant une dépense totale dépassant 25 000.\$.

355-11-11 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, loisirs culturels et sportifs, techniques et urbanisme.

356-11-11 ENGAGEMENT DE TROIS BRIGADIÈRES SCOLAIRES.

CONSIDÉRANT la démission de madame Sabrina Plante au poste de brigadière scolaire ;

CONSIDÉRANT l'agrandissement d'une nouvelle école sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que cette école par le passé n'accueillait que des enfants d'âge préscolaire mais que depuis septembre dernier, accueille des élèves de la 1^{ère} à la 6^e année ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'enfants fréquentant cette école augmentera à compter du mois de janvier, lorsque la construction sera complètement terminée ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants marchent pour se rendre à l'école et qu'il est important qu'ils puissent s'y rendre en toute sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'engager trois nouvelles brigadières scolaires, soit mesdames Lisette Charlebois, Julie Lortie et Sylvie Williams.

357-11-11 AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-AMABLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 10 000.\$ à la Maison des Jeunes de Saint-Amable qui sera versée en date de la présente.

358-11-11 MANDAT DE SIGNATURE, CORRECTION D'UN ACTE DE CESSIION ENTRE LUC DAVIAULT ET LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT qu'en août 2010, un acte de cession est intervenu entre monsieur Luc Daviault et la Municipalité de Saint-Amable ;

CONSIDÉRANT que dans cet acte de cession une erreur s'est glissée en ce qui a trait au numéro de lot et de sa superficie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff ainsi que la directrice générale, madame Carmen McDuff ou en

son absence, la directrice de la trésorerie, madame Josée Desmarais, à signer pour et au nom de la Municipalité le nouvel acte de cession corrigé.

359-11-11

MANDAT DE SIGNATURE, PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DU CONTRÔLE ANIMAL.

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou organisme à but non lucratif pour faire appliquer le règlement municipal concernant les animaux et percevoir le coût des médailles et ce, en vertu des articles 14.4 al. 1, par. 1^o et 938 al. 1, par. 2.1^o, du Code Municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que la Société Préventive de la cruauté envers les Animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.) est un organisme à but non lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et protection des animaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff ainsi que la directrice générale, madame Carmen McDuff ou en son absence, madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente relatif à la gestion du contrôle animal sur le territoire de la Municipalité avec S.P.A.D. pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016.

360-11-11

ACCORDER LE CONTRAT POUR LA CONFECTION ET L'IMPRESSION DU JOURNAL L'AMABLIEN.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la confection et l'impression du journal local « L'Amablien » ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues le 19 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accorder le contrat pour la confection et l'impression à la compagnie JCN, pour les années 2012 et 2013 aux montants suivants :

- Section de 12 pages 1 570.\$ plus taxes
- Section additionnelle 410.\$ plus taxes
- Montage par page 35.\$ plus taxes
- Livraison gratuite

361-11-11

ANNULATION DES FRAIS DE PARCS SUITE À UN ÉCHANGE DE TERRAINS.

CONSIDÉRANT qu'en 2003, la Municipalité, par sa résolution 432-10 a effectué un échange de terrain avec monsieur André Charlebois ;

CONSIDÉRANT que dans cette entente, il n'y a eu aucune mention relativement au paiement du 10% en parc ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis un lot déjà subdivisé en échange d'une partie de lot, ce qui fait en sorte que cet échange devient inéquitable pour monsieur Charlebois ;

CONSIDÉRANT qu'un permis de lotissement a été émis le 31 août 2011 pour ce terrain et qu'à ce moment l'article 5.5 du règlement 649-10 permettait au conseil municipal d'annuler les frais de 10% en parc selon quelques exceptions.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'annuler les frais de 10% en parc, au montant de 3 384.\$ de monsieur André Charlebois pour le lot P-213 SJ.

362-11-11

MISE À PIED DE DEUX EMPLOYÉS, SUITE A UNE RESTRUCTURATION.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Claude Laperrière, de la compagnie Réseau Conseil des Sages, pour une proposition de réorganisation administrative qui est émise dans le but de déterminer l'organigramme hiérarchique le plus performant ;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le conseil de l'organigramme hiérarchique proposé ainsi que des recommandations de monsieur Laperrière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'effectuer la mise à pied de la responsable des Communications, madame Evelyne Bourassa, ainsi que de l'inspecteur municipal, monsieur Mario Lajeunesse.

363-11-11

ACCEPTER L'OFFRE D'ACHAT DE MADAME CÉCILE BROCHU POUR UNE PARTIE DU LOT 210 SJ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat de madame Cécile Brochu, propriétaire du 237, rue Dollard pour une partie du lot 210 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, dans la Municipalité de Saint-Amable aux conditions suivantes ;

- Une partie du lot 210, tel qu'identifié à la description technique jointe à la présente à l'annexe « A », ayant une superficie de 131.9 mètres carrés sera cédée par la Municipalité de Saint-Amable à Madame Cécile Brochu pour la somme de 1.75\$ le mètre carré, soit un montant de 230.83\$
- Mme Cécile Brochu devra défrayer les frais de notaire ou autres nécessaires à cette cession de terrain.
- Tous les frais futurs de subdivisions seront à la charge de madame Cécile Brochu.
- La Municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

Le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou en son absence, madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit acte de cession et tous les documents s'y rattachant.

364-11-11

DEMANDE DE MODIFICATION DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE VERCHÈRES.

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle délimitation des circonscriptions du Québec a été publiée dans la Gazette officielle du Québec par la Commission de la représentation électorale ;

CONSIDÉRANT que ce recoupage fait en sorte que seules les municipalités de la MRC de Marguerite D'Youville sont incluses dans le comté actuel de Verchères ;

CONSIDÉRANT que le nom de la Municipalité Régionale de Comté a été changé en 2011 pour Marguerite D'Youville étant donné que cette sainte religieuse, fondatrice de la congrégation des Sœurs Grises de Charité de l'Hôpital général de Montréal, est davantage connue sous ce nom plutôt que sous son nom de jeune fille Lajemmerais;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver le nom de Marguerite d'Youville au sein d'une circonscription électorale afin de faciliter l'identification de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de demander aux autorités compétente de modifier le nom de la circonscription électorale de Verchères en y ajoutant « Marguerite d'Youville » afin qu'elle se nomme « Verchères – Marguerite d'Youville.

Que cette résolution soit également acheminée à monsieur Yvon Vallières, Ministre responsable de Réforme des institutions démocratiques, à monsieur Jean-Marc Fournier, leader parlementaire du gouvernement, à monsieur Jacques Drouin, président de la Commission de la représentation et à monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères.

365-11-11 DEMANDE À POSTES CANADA DE CONSERVER LES HEURES D'OUVERTURE ACTUELLES AU POINT DE SERVICE DE SAINT-AMABLE.

CONSIDÉRANT que Postes Canada veut diminuer les heures d'ouverture au point de service de Saint-Amable et voir même arrêter complètement le service le samedi matin;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne de 15 à 20 personnes se présentent au point de service de Saint-Amable le samedi matin;

CONSIDÉRANT que déjà certains services ne sont déjà plus rendus aux citoyens de Saint-Amable et que ceux-ci doivent se déplacer à Sainte-Julie, ce qui crée un grand désavantage pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de demander à Postes Canada de ne pas diminuer les heures d'ouverture au point de service de Saint-Amable et de maintenir également les heures d'ouverture les samedis matins.

366-11-11 ACHAT DE BILLETS, SOUPER BÉNÉFICE POUR LE CENTRE MARIE 4 POCHEs.

CONSIDÉRANT qu'au moins cinq enfants utilisent les services du Centre Marie 4 poches de Boucherville qui offre un répit aux parents d'enfants handicapés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'acheter deux billets, au montant de 200.\$ chacun pour un souper bénéfice qui aura lieu le 4 novembre prochain à l'hôtel Mortagne de Boucherville.

367-11-11 RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE AU CLUB V.T.T. COUREURS DES BOIS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser le Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. à circuler sur une partie des rues Joliette, (entre la limite de Verchères et la rue Williams), Principale (entre Auger et Adam), et sur les rues Williams, et Adam, pendant la saison hivernale, soit approximativement du 15 décembre 2011 au 15 mars 2012.

368-11-11 OFFRE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE).

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Famille et des Aînés est actuellement en appel d'offres pour le développement de nouvelles places en installation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a connu une forte croissance les dernières années, qu'elle est la Municipalité la plus jeune au Québec et qu'elle a été identifiée comme étant un secteur en déficit de places;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de manifester l'intérêt de la Municipalité de Saint-Amable à offrir au CPE la Passerelle un terrain ayant façade sur la rue du Colibri à coût préférentiel, étant donné le besoin criant en places disponibles en garderie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Amable.

369-11-11

ACCORDER LE CONTRAT POUR L'ACHAT D'AMEUBLEMENT AU PAVILLON MULTIFONCTIONNEL.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées, à trois compagnies différentes, pour la fourniture de chaises, tables et chariots au pavillon multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT que deux compagnies ont soumis un prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat d'achat de chaises, tables et chariots à la compagnie JL Mélam, le plus bas soumissionnaire, au coût de 18 475.\$ plus taxes.

370-11-11

ACCORDER LE CONTRAT POUR LA CONFECTION ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE AU PARC LE ROCHER.

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été invités à soumissionner pour la confection et la surveillance de la patinoire au Parc Le Rocher ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue le 17 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT que ce montant rencontre l'estimé de coût effectué par la directrice des loisirs sportifs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat pour la confection et la surveillance de la patinoire du Parc Le Rocher à Paysagiste Martin Belleville au coût de 15 949.50\$ taxes incluses.

371-11-11

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 674-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MAISONS MOBILES ET UNIMODULAIRES ET CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES.

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier certaines dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires et certaines dispositions relatives aux constructions accessoires;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 406-28-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 24 octobre 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le Conseil doit adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 674-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier certaines dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires et certaines dispositions relatives aux constructions accessoires, soit adopté;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

372-11-11

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 675-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE REMPLACER LE PLAN DE ZONAGE

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun de remplacer le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 647-10 à l'annexe 1, afin d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions en vue d'une meilleure compréhension et application dudit plan;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 406-29-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 1^{er} novembre 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le Conseil doit adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 675-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de remplacer le plan de zonage, soit adopté;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

373-11-11 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 407 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 407, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 18 octobre 2011.

374-11-11 ACCEPTER LE PROJET DE LOTISSEMENT DE LA RUE BLAIN, LOT 215-P

CONSIDÉRANT qu'un projet de lotissement sur une partie du lot 215-P a été déposé au Service de l'urbanisme pour approbation et que le projet se situe dans les limites de la zone RX-1 où le dépôt d'un plan de développement est requis ;

CONSIDÉRANT que le projet propose un projet de 26 unités d'habitations unifamiliales isolées et de 20 unités d'habitations trifamiliales jumelées, pour un total de 86 unités de logement ;

CONSIDÉRANT que la bande riveraine de part et d'autre du cours d'eau Narbonne serait cédée à la Municipalité à titre de compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte les dispositions du règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT qu'un amendement au règlement de zonage sera nécessaire afin de créer une zone RU pour les habitations unifamiliales isolées, une zone RMF pour les habitations trifamiliales jumelées et une zone PA pour le cours d'eau et les bandes riveraines ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'approuver le plan projet tel que proposé par Service de Rénovation R.S., et préparé par monsieur Sébastien Rheault, arpenteur géomètre, au dossier 12 306, minute 7215-5, conditionnellement au respect de tous les éléments de la réglementation (écrans tampons, aménagements extérieurs, aires de stationnement, etc.) qui ne sont pas indiqués au plan, à l'exception des aires de stationnement mitoyennes des habitations trifamiliales jumelées où une modification à la réglementation sera effectuée.

375-11-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 161, RUE DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 161, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 161, rue de l'Église qui a pour objet de rendre conforme la profondeur des lots 1, 2 et 3 projetés soit 27,43 mètres plutôt que 30 mètres, tel que requis au règlement de lotissement numéro 649-10, article 6.2.5.1.

376-11-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 525, RUE PRINCIPALE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 525, rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation

mineure faite pour le 525, rue Principale qui a pour objet de rendre conforme l'implantation d'une génératrice dans la cour avant de la rue de la Providence, conditionnellement à ce que celle-ci soit entourée d'un aménagement paysager approprié atténuant l'impact visuel de la génératrice.

377-11-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 217, RUE DU CARDINAL.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 217, rue du Cardinal;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 217, rue du Cardinal qui a pour objet de rendre conforme le nombre de cases de stationnement, soit 25 cases plutôt que 32, ainsi que l'aire de stationnement, 0,0 mètre plutôt que 1 mètre, tel que requis au règlement de zonage 647-10, article 13.1.5.1 et 13.1.6.1 2^o.

378-11-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 676-11, RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 676-11 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable.

379-11-11 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 677-11 RELATIF AUX TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012.

Monsieur le conseiller Mario McDuff, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement déterminant les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2012.

380-11-11 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DES POMPIERS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de renouveler le contrat d'assurances accidents des pompiers à temps partiel et des brigadiers scolaires, au coût de 1 175\$ plus taxes pour la période du 28 décembre 2011 au 28 décembre 2012.

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 485-02, 558-05, 566-05, 661-11, 657-11, 610-08, 642-10, 641-10 et 611-08, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 novembre 2011, au montant de 3 316 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Amable a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,208	127 000\$	1,5	2012	3,11201
		132 000\$	1,75	2013	
		137 000\$	2,1	2014	
		143 000\$	2,4	2015	
		2 777 000\$	2,75	2016	
Financière Banque Nationale inc.	98,491	127 000\$	1,5	2012	3,13730
		132 000\$	1,75	2013	
		137 000\$	2,0	2014	
		143 000\$	2,5	2015	
		2 777 000\$	2,85	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 316 000 \$ de la Municipalité de Saint-Amable soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 316 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
485-02 (TICQ)	88 700.\$
485-02 (part municipale)	6 000.\$
558-05	51 100.\$
566-05	34 700.\$
661-11 (TECQ)	317 079.\$
661-11 (part municipale)	1 540 921.\$
657-11	942 205.\$
610-08	52 795.\$
642-10	71 500.\$
641-10	190 000.\$
611-08	21 000.\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 316 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 novembre 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins du Grand-Coteau
933A, boulevard Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Amable, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

383-11-11

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 316 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 485-02, 558-05, 566-05, 661-11, 657-11, 610-08, 642-10, 641-10 et 611-08, la Municipalité de Saint-Amable émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 16 novembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 485-02, 558-05, 566-05, 661-11, 657-11, 610-08, 642-10, 641-10 et 611-08, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

384-11-11

RÉSOLUTION DE PROLONGATION.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable aura le 14 novembre 2011, un montant de 180 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 270 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 485-02, 558-05 et 566-05;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 16 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Amable emprunte 180 500 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de deux jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

385-11-11

AIDE FINANCIÈRE, ORGANISATION D'UNE SOIRÉE DE POKER AU PROJET SPA.

CONSIDÉRANT l'organisation d'un tournoi de poker, le samedi 19 novembre par l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Amable, dans le cadre de la campagne de sensibilisation à l'égard des drogues et autres substances psychoactives (SPA);

CONSIDÉRANT que tous les profits de cette soirée seront remis au Projet S.P.A.;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'organisation de cette soirée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder une aide

financière de 250.\$ à l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Amable pour l'organisation de cette soirée.

386-11-11

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Bernard Spence, 352 rue Bourgeois : Dépose une pétition des gens de la rue Bourgeois demandant au conseil municipal de trouver des solutions afin de faire ralentir la vitesse sur leur rue. Il demande également pourquoi l'autobus municipal circule sur leur rue plutôt que sur la rue Cardinal. Il mentionne également que l'arrêt obligatoire au coin des rues Ouellette et Bourgeois n'est pas respecté.
- M. Mario Croisetière, 323, rue Bourgeois : Complète le commentaire de monsieur Spence en demandant l'installation de dos d'âne.
- M. Michel Talbot, 550, rue Joliette : Mentionne que son voisin fait des travaux de démantèlement de ferraille, qu'il s'est plaint au service d'urbanisme en juin dernier et que rien ne semble avoir été fait. Il précise également que depuis ce temps une clôture commerciale de 8 pieds a été installée, alors que la réglementation permet 6 pieds.
- M. Sylvain Ouellette, 690, rue Joliette : Mentionne qu'il manque un panneau de signalisation de limite de vitesse en entrant sur la rue Joliette Nord et que la lumière devant sa propriété est tombée. Se plaint également de la circulation de camions.
- M. Pierre Ouellette, 482, rue Joliette : Mentionne que les camions de monsieur Daviault circulent sur une partie de la rue Joliette pour y déverser de la terre sur sa propriété et que celui-ci ne nettoie pas la rue.

387-11-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:55 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de novembre 2011.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.